

## Séance du mardi 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	15
Votants	19
Pouvoirs	4

**Présents** : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), Arlette **Proietti** (2<sup>ème</sup> adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**.

**Excusés** : René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Marc **Neyra**, Dominique **Schmitt** et Stéphanie **Druel**.

**Pouvoirs** : René **Blanchet** donne pouvoir à Vincent **Bureau**, Marc **Neyra** donne pouvoir à Marie-France **Pellegrin**, Dominique **Schmitt** donne pouvoir à Patrick **Gaudillière** et Stéphanie **Druel** donne pouvoir à Alain **Reynier**.

**Secrétaire** : Marie-France **Pellegrin**.

Eric **Bettant** est arrivé à 20h41.

En préambule de la séance, Daniel Paccoud invite l'assemblée à avoir une pensée pour Patrice Alloin, longtemps conseiller municipal dont la petite fille a été victime d'un accident mortel le 16 juin à Jarnioux.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 22 mai 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Hormis deux fautes de frappe signalées par Marc Neyra, le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 22 mai 2018.

### II – AFFAIRES FONCIERES

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 3 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

### III – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

#### ➤ Information sur les recettes supplémentaires

Marie-France Pellegrin fait un point sur les montants des dotations notifiées récemment. Elle rappelle la complexité des modes de calculs en raison de la multiplicité de critères et de la prudence de la municipalité lors des inscriptions de prévisions de recettes au budget 2018.

Dans le cas spécifique du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, il est précisé que l'estimation de cette ressource est difficile à réaliser, puisque ce reversement de taxe sur les achats de biens immobiliers est issu d'un mécanisme de péréquation et qu'un décalage dans le temps s'opère entre la perception des fonds et le reversement aux communes (pas d'identification des biens concernés).

Marie-France Pellegrin précise qu'un point sur l'exécution budgétaire sera fait au prochain Conseil municipal.

La commune a été avisée des notifications de dotations communales :

Nature dotation	Prévu au budget 2018	Dotations notifiées
Dotations globales de fonctionnement	230 000 €	240 268 €
Dotations solidarité rurale	30 000 €	45 392 €
Dotations nationales de péréquation	40 000 €	44 506 €
<b>Sous total</b>	<b>300 000 €</b>	<b>330 166 €</b>

Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux	70 000 €	98 709.36 €
<b>TOTAL</b>	<b>370 000 €</b>	<b>428 875.36 €</b>
<b>Variation sur le total</b>		<b>+ 15.91 %</b>

➤ **Information sur l'évolution des demandes de subvention**

Concernant le dossier d'aménagement de la place et de la rue de la mairie, le sous-préfet de Villefranche sur Saône a informé la commune d'un refus d'éligibilité au titre de la Dotation des Territoires Ruraux 2018 eu égard à la nature prédominante de travaux de voirie.

**IV - TRAVAUX**

❖ *Point sur les dossiers en cours*

**Réhabilitation/extension école élémentaire** : les opérations préalables à la réception (OPR) ont été effectuées le 06 juin, beaucoup de réserves ont été formulées. Jean-Claude Demay expose les difficultés rencontrées avec les entreprises pour achever certaines prestations (notamment la peinture et la menuiserie). Les travaux d'électricité ont pris du retard (manque de matériel, non raccordement de la baie de brassage générant une impossibilité d'accès à Internet), la direction de l'entreprise a été relancée le 18 juin. En conséquence, la réception du lot électricité n'a pu avoir lieu, les travaux n'étant pas terminés. Une nouvelle OPR est prévue le 25/06/2018 concomitamment à la réunion de constat de levée des réserves pour les autres lots.

Le déménagement de la classe de CP actuellement basculée à l'école maternelle sera programmé avant les vacances scolaires dans la mesure du possible.

Concernant les extincteurs, un chiffrage pour la repose des extincteurs a été demandé. Un devis complémentaire est établi pour la mise en place d'extincteurs dans les espaces d'attente sécurisés lesquels doivent être repérables à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment (possibilité d'ouverture de fenêtre de l'extérieur).

La visite de réception des travaux est programmée le mardi 17 juillet à 14h. En prévision de cette visite, le chantier devra être complètement terminé et les levées de réserve effectuées. Le rangement des classes nécessitera une certaine vigilance.

Jean-Claude Demay s'interroge sur la nécessité de conserver un compteur de 72 KWh. Une modulation de puissance permettrait de diminuer le coût d'abonnement. Par ailleurs, il serait souhaitable de procéder au changement du disjoncteur général 250 A du TGBT, étant précisé que le compteur appartient à l'installation électrique intérieure et donc est à la charge du propriétaire. La commune a fait établir des devis de remplacement et d'installation de sous comptage afin d'individualiser la consommation de chaque local alimenté par ce réseau.

➤ **Aménagement de la place et de la rue de la mairie - sécurisation et accessibilité** : Patrick Gaudillière fait part de la visite le 13 juin d'un site comparable, aux abords de la mairie de Dommartin. Le chantier réalisé par le cabinet Anne Gardoni a permis de visualiser les matériaux (béton désactivé, béton bouchardé et dalles en pierres, aménagement d'espaces verts et type de végétaux...) ainsi que l'aspect d'ensemble de cet aménagement. La visite de terrain confirme la concrétisation d'un esprit « place » matérialisé par une zone d'échange. Le planning de cette opération est respecté. Le dossier PRO DCE devrait être élaboré avant les vacances pour lancer la consultation des entreprises dans l'été. La présentation du dossier PRO est fixée au mardi 3 juillet à 9h15 en mairie.

➤ **Travaux de voirie** : réalisation du point à temps (PATA), le balayage des gravillons sera effectué environ un mois après la réparation de la couche de roulement des chaussées. Pour rappel, les nids de poule sont colmatés avec de l'enrobé à froid par les employés communaux avant les travaux de PATA.

➤ **Décisions prises par délégation du Conseil municipal**, suite aux avis favorables des commissions Bâtiments du 30 mai et Voirie du 18 mai, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises par délégation :

- ❖ **Décision 2018.04 du 07/06/2018 : Remise en état du portail de l'ancien cimetière de Pommiers** confiés à l'entreprise SMCR – Serrurerie Métallerie Caillon (devis n° 030218 du 16/02/2018) pour un montant de 2 030 € HT.
- ❖ **Décision 2018.05 du 07/06/2018 : Reprise de maçonnerie de l'entrée haute du cimetière de Pommiers** confiée à l'entreprise S.A.S.U ANDRADE RUET (devis n° 2018/2/016 du 11/02/2018) pour un montant de 4 091.29 € HT.
- ❖ **Décision 2018.06 du 07/06/2018 : Création d'une rampe d'accès entre les deux cimetières de Pommiers** (pour permettre l'accès à l'ancien cimetière aux mini pelles et au transport de caveau) confiée à l'entreprise S.A.S.U ANDRADE RUET (devis n° 2018/3/021 du 07/03/2018 pour un montant de 4 272.73 € HT.
- ❖ **Décision 2018.07 du 14/06/2018 : Réfection de la signalisation horizontale** confiée au GROUPE HELIOS Division PROXIMARK (devis n° 34180522 du 15/05/2018) pour un montant de 12 506.46 € HT.  
Il est précisé que la commission a opté pour une signalisation en résine sur certains secteurs plus fréquemment empruntés afin de garantir une durée de vie supérieure du marquage.

❖ **Modification du règlement pour l'ancien et le nouveau cimetière (délibération n° 2018.034)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré le 17 janvier 2017 (délibération n° 2017.004) afin de mettre en conformité le règlement des cimetières avec la nouvelle réglementation en vigueur (cf. notamment le décret n° 2016-1253 du 26 septembre 2016). Il rappelle que l'inhumation dans les cimetières de la commune n'est possible que pour :

- Les personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile ;
- Les personnes domiciliées dans la commune quel que soit leur lieu de décès ;
- Les personnes dont la famille possède une sépulture située dans le cimetière communal ;
- Les Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Néanmoins, dans le cas de demandes de vente de concessions à des personnes extérieures (tombe, caveau, emplacement de columbarium - à l'exception de la dispersion de cendres), la commune fait face à quelques interprétations qu'il convient de lever. Monsieur le Maire propose d'amender le règlement actuel afin d'inclure des modalités de vente de concessions comme suit, au titre des Dispositions générales-article 5 :

- Application des conditions identiques à celles s'appliquant à l'inhumation ;
- En complément, cette possibilité sera étendue à toute personne pouvant justifier d'une possibilité d'inscription sur la liste électorale de POMMIERS.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du règlement pour l'ancien et le nouveau cimetière et dit que ce règlement sera mis en œuvre dès le caractère exécutoire de l'arrêté correspondant.

❖ **Convention tripartite modificative avec ENEDIS et EG Diffusion relative à l'hébergement d'une antenne sur le site de Buisante (délibération n° 2018.035)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré le 16 janvier 2018 sur ce sujet et en rappelle l'exposé des motifs (délibération n° 2018.006) :

- ENEDIS est gestionnaire d'un site de diffusion situé sur le territoire de la commune de Pommiers, au lieu-dit Buisante.
- La commune de Pommiers est propriétaire de la parcelle cadastrée BA 33 (C2153 ancien cadastre), sur laquelle est installé ce site de diffusion.
- EG Diffusion est opérateur de diffusion des services de radio-diffusion sonore par voie hertzienne.
- EG Diffusion a souhaité utiliser les installations dont ENEDIS dispose sur la commune de Pommiers pour émettre sur la zone de Villefranche. Une convention d'hébergement doit être conclue entre les parties.

En raison du souhait d'intégrer des points techniques intervenus entre ENEDIS et la société EG Diffusion postérieurement au Conseil municipal du 16 janvier dernier, les signataires précités ont sollicité l'établissement d'une convention tripartite modificative afin de ne disposer que d'un seul document commun aux trois parties.

Monsieur le Maire donne lecture des articles modifiés ou ajoutés et précise que les termes de la convention sont inchangés pour la commune de Pommiers. Néanmoins, cette nouvelle convention doit être soumise au vote du Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'exposé de Monsieur le Maire ; lui donne délégation pour compléter et signer la convention avec ENEDIS et EG Diffusion relative à l'hébergement d'une antenne sur le site de Buisante, pour une durée de 10 ans et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier.

## **V – URBANISME**

❖ **Point sur les dossiers en cours**

Alain Reynier, membre de la commission urbanisme, fait un point bref de l'activité essentiellement marquée par des dépôts de déclarations préalables type piscines, aménagement de murets et velux...

Signalement d'un recours gracieux de l'Etat concernant un projet d'extension en zone Nh.

➤ **Information sur projet de modification n° 1 du PLU (enquête publique) :** clôture de l'enquête le 13 juin. Le Maire fait part d'un pic d'observations en fin d'enquête. Un RDV avec la commissaire-enquêtrice est fixé au 20 juin pour la présentation de la synthèse.

La mise en place d'une procédure dématérialisée a permis de constater un nombre important de téléchargements et une facilité de dépôt des observations, également anonymes, sur un registre en ligne.

Le Maire rappelle que ce projet avait fait l'objet d'une communication détaillée dans Pommiers Infos n° 53 notamment au regard des enjeux de cette procédure.

➤ **Lancement de l'enquête publique relative à la création d'un périmètre PENAP – Plaine des Chères et Coteaux** : l'enquête publique se déroule du lundi 11 juin à 9h au mardi 10 juillet 2018 à 17h (pilotee par le Conseil départemental du Rhône).

La commissaire enquêtrice, Mme Karine BUFFAT-PIQUET, a assuré une permanence le 12 juin en mairie de 14h à 16h30 et a rencontré un habitant d'une commune extérieure à Pommiers.

Le dossier d'enquête est consultable dans les communes concernées par ce périmètre : Ambérieux d'Azergues, Anse, Belmont d'Azergues, Chasselay, Chazay d'Azergues, Lachassagne, Les Chères, Lucenay, Marilly d'Azergues, Marcy, Morancé et Pommiers ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) – 1277 route des Crêtes 69480 Anse (jours et heures d'ouverture figurant sur l'avis d'enquête publique).

Une information a été faite sur le site Internet et sur le panneau lumineux.

Concrètement, le dossier complet et un registre sont disponibles en salle des Adjointes, librement accessibles à la consultation de tous les usagers qui peuvent y déposer leurs observations.

Le dossier d'enquête est mis en ligne sur <https://www.registre-dematerialise.fr/780> ou accessible depuis le site Internet [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr). Un registre dématérialisé permet de déposer les observations en ligne.

❖ **Autorisation d'aménagement d'escalier sur domaine public de la commune : convention d'occupation à titre précaire et révocable en faveur de M. et Mme Philippe Tricaud (délibération n° 2018.036)**

Alain Reynier, représentant la commission urbanisme, expose la sollicitation de M. et Mme Philippe Tricaud sur leur propriété située 204 chemin de la Cheville. Ils souhaitent créer un accès à partir de la voie communale sur une emprise située sur le domaine public de la commune. Une déclaration préalable n° 069 156 18F 0 0022 a été déposée pour une modification/création d'ouverture afin de remplacer une fenêtre par une porte fenêtre pour desservir ce nouvel accès.

Considérant la nature de la demande, la commission urbanisme propose d'établir une convention d'occupation à titre précaire et révocable à titre gratuit avec les demandeurs précités (caractère d'incessibilité des droits consentis).

Dans ce cadre, il est expressément demandé que cet aménagement d'escalier soit réalisé en structure bois ou métal afin d'être démontable.

Alain Reynier donne lecture du projet de convention d'occupation à titre précaire et révocable. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'exposé de Monsieur le Maire et donne délégation au Maire pour signer la convention d'occupation à titre précaire et révocable à titre gratuit avec M. et Mme Philippe Tricaud.

## VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ **Rapport sur les commissions communales :**

### ▪ **Bâtiments**

Le Maire rappelle que le compte rendu de la commission bâtiments du 30/05/2018 a été transmis en pièce jointe à l'ordre du jour. Pour rappel, voici les principaux éléments abordés :

- Climatisation de la bibliothèque en fonctionnement. Coût de l'opération 12 547 € (branchement électrique restant à facturer).
- Changement des volets de la Mairie et du presbytère.
- Travaux cimetièrre : cf. décisions n° 2018.04, 2018.05, 2018.06 prises par délégation du Conseil municipal.
- Autres travaux à commander :
  - a. calvaire de la Croix de la Borne (devis à demander)
  - b. maçonnerie autour des portes de la salle des mariages / jambages de la porte (devis à demander)
  - c. remplacement de deux fenêtres de la sacristie (devis à demander)
- Projets :
  - a. rafraîchissement des murs des salles de la maison des associations
  - b. mauvais état des portes de l'ancienne caserne des pompiers. Une des portes est presque condamnée voire dangereuse à manœuvrer : reprise pour conserver l'aspect extérieur soit changement.
  - c. dénonciation du contrat de maintenance de la chaufferie et de la ventilation avec Alpha énergie compte tenu de notre insatisfaction du service et des prix. Il est nécessaire de faire faire un cahier des charges afin d'établir un bordereau de prix pour la consultation des entreprises.

Jocelyne Crozet élabore les registres d'accessibilité des établissements recevant du public. Cette obligation réglementaire inclut leur mise à disposition dans tous les bâtiments publics. Une sensibilisation au handicap et à l'accessibilité destinée au personnel communal sera organisée et animée par Jocelyne Crozet à la rentrée. La municipalité la remercie pour son implication sur ce dossier.

### ▪ **Économie**

Le compte rendu de la commission économie du 06/06/2018 a été transmis en complément à l'envoi de l'ordre du jour. Parmi les sujets évoqués :

- Décoration intérieure Marché Couvert :

Suite à la consultation des deux sociétés, plusieurs options possibles pour habiller les murs :

- a. tirage des photos sur vinyle (panneaux supports bois à fournir) ou sur bâche avec œillets sans traitement spécifique de l'insonorisation du local.

b. cadre acoustique avec profil alu avec pose de panneaux sur 2 murs (plusieurs formats possibles) et répartis de manière homogène.

La commission suggère de privilégier l'option du traitement acoustique du local afin de pouvoir envisager de faire des manifestations diverses et variées dans ce lieu.

Un contact sera pris avec le Comité des fêtes pour fixer une date de choix des photos à la fin du mois de Juin afin de déclencher les commandes début Juillet et être prêt pour l'inauguration du local que nous pourrions fixer le même jour que celle de l'école, le samedi 22 Septembre mais plutôt en matinée.

- Communication externe du marché :

Diverses idées concernant la promotion du marché avaient été suggérées jusqu'alors : grande bâche à l'entrée du village, panneau permanent sur le poteau en arbre... Finalement, la commission opterait plutôt pour l'utilisation des supports sur mât d'éclairage (type étendard ou drapeau) dont la commune dispose suite à l'opération de communication du CCAB (dizaine disponible).

Eventualité de réalisation de supports en bâche à glisser sur les mâts afin d'apposer une communication sur le marché : jour du marché, images des produits du marché...à laisser en permanence sauf si d'autres manifestations ponctuelles ont lieu et utilisent le même type de support de communication (Conscrits, brocante, mai des peintres ...)

- Questions diverses :

a. local de La poste : rencontre avec la coiffeuse pour la négociation du prix.

b. développement des réseaux numériques : avancées inégales selon les communes de la CCBPD. A suivre de près pour communiquer avec nos habitants.

#### ■ Associations sportives et culturelles

Le compte rendu de la commission économie du 11/06/2018 a été transmis en complément à l'envoi de l'ordre du jour. Présentation synthétique des points abordés :

Rappel : toutes les associations utilisatrices régulières d'un bâtiment communal doivent signer le règlement intérieur d'utilisation et déposer un chèque de caution de 500 € (non encaissé) à la Mairie ainsi qu'une attestation d'assurance.

- Rappel des règles d'établissement du calendrier :

Les associations de Pommiers présentes à la réunion sont prioritaires pour la réservation des salles (conservation a minima des créneaux de l'année écoulée). Création d'une association d'arts plastiques animée par Isabelle Weisbuch (demande d'utilisation de la salle des jeunes).

Toute utilisation des salles en dehors du planning établi en séance doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Mairie.

- Point sur l'utilisation des salles :

Lecture du règlement de l'utilisation des salles, les activités pratiquées doivent être conformes à l'utilisation des salles et adaptées aux sols. Avant de débiter une activité, il faut se rapprocher de la Mairie pour savoir si la commune dispose de salle adaptée et libre.

Chaque utilisateur doit nettoyer derrière lui : balayage et vidage des poubelles et nécessité de faire le tri (poubelles de recyclage au local technique de ménage). Le ménage des salles de la MDA est le mardi et le lundi à la Halle des sports.

Daniel Paccoud rappelle que l'organisation des stages est sous la responsabilité des associations et les stages ne doivent en aucun cas être mis en œuvre par des personnes qui se rémunèrent via ces stages. La mise à disposition par la commune est gratuite mais au profit exclusif des associations et de leurs adhérents.

- Planning des salles :

Utilisation du terrain par le club de foot sur une moitié de saison lors de la prochaine saison (modalités à définir et à communiquer à la mairie). L'éclairage a été remis en état pour la somme de 3 000 €.

- Les parkings de la Halle de sport :

Pour des raisons de sécurité, les 3 parkings du haut seront désormais fermés. Les associations utilisatrices se verront remettre la clef du parking du bas. Les deux du haut sont ouverts lors des manifestations. Les véhicules ne doivent pas stationner devant les bennes à verres notamment pour permettre aux habitants de la commune de pouvoir déposer leur verre.

#### ■ Affaires scolaires

Arlette Proietti signale l'organisation d'une réunion afin de préparer la fin d'année et le passage à la semaine de 4 jours. Les élus présents au Conseil d'école du 14 juin rendent compte des principaux points :

- climatisation : demande faite pour l'école maternelle suite aux installations réalisées à la bibliothèque et au multi-accueil.

- circulation des véhicules : stationnements gênants sur les chaussées et passages piétons, dépose-minute « sauvages ».

- signalétique : souhait de signalement de la présence des écoles.

- circulation des piétons : compliquée pour les poussettes ou les fauteuils. Souhait d'aménagement de rampe le long du passage de Toirano.

- risques de chute : les fruits du mûrier sont susceptibles de provoquer des chutes au bas de la sente des P'tits Gnocs.

- école maternelle : souhait de tableau d'affichage extérieur et d'installation d'une poubelle.

- garderie : discussions sur les activités proposées (télévision).

- sonnerie à l'école primaire : absence de signalement de début et de fin de cours (prévue).

- informatique : beaucoup de difficultés avec Internet (attente de raccordement de la baie de brassage – l'entreprise a été relancée).

- aménagement : remarques sur la taille des classes. Le chantier n'a pas suscité de commentaires de la part des familles.

Bien que ne relevant pas du conseil d'école, la réglementation applicable au traitement des vignes a été rappelée. La situation de l'école fait qu'elle n'est pas concernée.

La présence d'éléments perturbateurs au sein de l'école n'a pas été évoquée par les familles, mais par la municipalité et les enseignants.

Inauguration de l'extension et de la réhabilitation prévue le samedi 22 septembre à 15h, l'horaire ayant été décalé en raison d'autres événements organisés sur le département. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'une porte-ouverte en collaboration avec les enfants. Une collecte d'anciennes photos de classe de l'école est assurée par le secrétariat. Un soutien financier pourra être apporté par le Département au titre d'une subvention exceptionnelle culturelle.

Jocelyne Crozet se questionne sur le maintien de la fermeture des places de stationnement devant l'école. Celles-ci ont été réinvesties dès leur réouverture motivée par le nettoyage du chantier.

Une commission de sécurité dédiée aux circonstances de l'accident de la petite Lina est programmée avec les responsables des commissions sécurité et voirie, la gendarmerie et le policier municipal, jeudi 21 juin.

Agnès Fuxa relaye une proposition d'expérimentation gratuite d'un logiciel de gestion de vie scolaire, en attente d'avis du Directeur de l'école.

▪ **Communication :**

Marie-France Pellegrin interroge les élus sur l'élaboration d'un Pommiers Infos avant les congés estivaux.

❖ **Activités des structures Intercommunales :**

▪ **Communauté de communes :**

➤ Conseil communautaire le 20 juin sur la commune de Val d'Oingt, à l'ordre du jour notamment :

- Modification des statuts : prise de compétence pour les maisons de services publics, élargissement de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire... » au Géosite de Pierres Folles, site de référence et lieu d'interprétation du Géopark.  
A l'issue de la pré-étude sur le devenir du Géosite de Pierres Folles, lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour affiner le projet et passer en phase opérationnelle, en ayant une vue d'ensemble du développement de ce projet.
- Transfert des compétences eau et assainissement : rétablissement du caractère obligatoire du transfert avec, pour les seules communautés de communes, la possibilité d'un report de 2020 à 2026, décidé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les désaccords entre les assemblées ont débouché sur un effacement de toutes les modifications du Sénat, qu'elles soient politiques ou techniques.
- Fiducie site du Bordelan : opération consistant à garantir la préservation de l'environnement sur un lieu donné imposé par l'Etat (mécanisme de compensation environnementale au double des surface utilisées). La CCBPD membre du syndicat mixte du Bordelan s'engage dans cette démarche au regard de l'importance des enjeux écologiques du site. En contrepartie de la gestion des terrains confiée sur une durée de 21 ans, la CCBPD recevra une participation financière annuelle.
- Gestion du personnel : nouveau tableau des effectifs, recrutements d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à des besoins saisonniers, mise à disposition de personnels pour les animations ALSH car à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, la Communauté de Communes organise les activités du mercredi suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours pour la majorité des communes du territoire. Pour en assurer les animations, certaines communes proposent de mettre à disposition du personnel titulaire auprès de la CCBPD.
- Economie : acquisition de 2 parcelles sur la zone du Maupas à Theizé, aides aux TPE sur un principe d'aide bonifiée par la Région qui abonde 2 fois la participation de la CCBPD.
- Voirie : Avenant à des conventions de mandat et convention de versement de fonds de concours. La CCBPD aurait pu intervenir sur l'aménagement de la rue et de la place de la mairie, la commune remboursant la part des travaux hors compétence de la CCBPD via des fonds de concours, ce n'est pas l'option retenue.
- Projet de convention avec le SYTRAL pour la réalisation de travaux de conformité des arrêts de cars sur voirie communautaire.
- Rapport annuel sur les ordures ménagères et modifications du règlement de la redevance spéciale obligatoire.
- Tourisme :
  - a. création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire « Office de Tourisme du Beaujolais » suite à la fusion des Offices de Tourisme de l'agglomération de Villefranche Sur Saône, Monts et Vignoble, Beaujolais Pierres Dorées et de l'association FOTB-Destination Beaujolais afin d'harmoniser les actions et la promotion du territoire sur le Beaujolais.
  - b. installation de panneaux touristiques sur l'autoroute A6 / APRR : Le coût de l'opération s'élève à 42 600 € TTC d'installation pour 2 panneaux pour une durée de 20 ans, avec un financement à 50 % par le département.
  - c. taxe de séjour : Modification au 1er janvier 2019 suite à la loi de finances rectificative pour 2017 a introduit de nouvelles dispositions applicables. Toutes les natures d'hébergements à titre onéreux sont assujetties à la taxe de séjour au réel. Réflexion sur l'harmonisation des tarifs de la taxe de séjour sur les 3 territoires correspondant au périmètre du futur Office de Tourisme Intercommunautaire.

- Urbanisme : avis sur Plan Local d'Urbanisme de Chasselay, de Liergues et de la modification de Pommiers.
- Petite enfance : Délégation de Service Public pour la crèche de Les Chères et rapport annuel des Délégations de Services Publics.
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de Réaménagement de la Plaine des Chères.
- Rapport d'activités 2017 du centre aquatique AQUAZERGUES.
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Commission PCAET le 19 juin avec une 1<sup>ère</sup> restitution du diagnostic / état des lieux détaillé et enjeux environnementaux du cabinet Mosaïque Environnement. Mise en place d'ateliers pour définir la stratégie souhaitée le 03 juillet de 17h30 à 21h30.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : 2 ateliers organisés le 13 juin sur les thématiques « besoin d'intervention sur le parc privé existant et sur la maîtrise foncière » et « parcours résidentiels sur le territoire – besoins de diversification de l'offre et les leviers à actionner » suivis par Daniel Paccoud. 2 nouveaux ateliers sont prévus le 27 juin consacrés aux « modalités de production du logement social » et aux « publics spécifiques ».
- Label Pays d'Art et d'Histoire : travail de 3 groupes de réflexion orientés sur le tourisme, la culture et l'aménagement de l'espace.
  - **SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues)** : Jean-Claude Demay rappelle que le rapport sur le prix et la qualité des services 2017 (RPQS) a été adressé aux délégués. Il sera présenté en Conseil municipal de Juillet et transmis en amont en version dématérialisée. Le programme de travaux 2017 est terminé, le programme 2018 démarre avec en juillet le chantier de remplacement de 270 m de canalisations sur le haut du chemin du Lunay jusqu'au chemin de St Pré.
  - **Syndicat mixte d'assainissement de Pont de Sollières** : comité syndical le 21 juin.
  - **Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône** : comité syndical le 26 juin avec en amont la réunion de commission d'appel d'offres pour le choix des attributaires du premier marché subséquent issu de l'accord cadre pour le groupement d'achat d'électricité.
  - **Déploiement de la Fibre** : Patrick Gaudillière fait part de la rencontre avec l'entreprise ERT Technologies mandatée par SFR au sujet du positionnement des armoires de rue. Les opérateurs en charge de la construction des infrastructures vont installer 4 armoires respectivement pour le compte d'Orange et de SFR. L'utilisation de fourreaux existants permet de limiter considérablement le nombre de tranchées à faire. Le démarrage des travaux est prévu au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 avec une construction du réseau d'ici la fin d'année. Dès l'achèvement des infrastructures, une neutralisation d'une période de 3 mois sera obligatoire afin de permettre aux fournisseurs d'accès internet (FAI) de se positionner. Les offres devraient être accessibles au second semestre 2019.

#### TOUR DE TABLE :

Agnès Fuxa évoque brièvement la fête des voisins organisée début juin, à l'ancienne distillerie.

Jean-Michel Coquard rappelle la soirée « Rosé, Nuits d'été » le vendredi 06 juillet au soir, à Pommiers. Pour rappel, une grande soirée d'ouverture Cabaret est organisée le vendredi 29 juin au Domaine des Communes à Anse. Les billets sont en vente au secrétariat de mairie. Intervention au City-stade le 17 juin suite à une intrusion, ce constat étant régulier. Un appel aux élus est réémis pour assurer la fermeture quotidienne par la mise en place de rotations dont la fréquence sera à définir.

Arlette Proietti informe du maintien de l'effectif prévisionnel à la rentrée 2018 avec 312 élèves.

Par ailleurs, 3 créneaux ne sont pas pourvus pour assurer les études à la rentrée : lundi et jeudi de 16h30 à 17h45 et vendredi de 16h30 à 18h15. Un appel est adressé à toutes les personnes éventuellement intéressées qui peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. Fête des mères le samedi 26 mai avec 12 familles participantes (soit 45 personnes) sur 24 familles invitées.

Jocelyne Crozet sollicite un dégagement de visibilité au carrefour de la croix de la Borne.

Patrick Gaudillière informe avoir été sollicité au sujet du positionnement un peu bas du panneau Stop de l'impasse Audenis masquant la visibilité. Le nécessaire a été fait pour remonter la signalisation.

Marie-France Pellegrin rendra compte de la matinée environnement du 2 juin lors du prochain Conseil.

Plusieurs élus ont participé à une réunion le 7 juin sur le thème de la transition énergétique, organisée par ENEDIS et l'association des Maires Ruraux.

Rappel : 4 juillet « Festiplanètes Arts et Sciences » : atelier de découverte du ciel, ouvert de 7 ans à 99 ans.

Actions solidaires avec le Togo avec départ le 30 juillet : collecte de matériel scolaire et de vêtements d'enfants au secrétariat de mairie. L'ADMR recrute actuellement.

Vincent Bureau évoque la fête des voisins organisée dans le bourg qui a entraîné une intervention de gendarmerie.

Céline Marcuccilli et Alain Reynier informent de la fête des voisins dans leurs quartiers respectifs.

- Piscine intercommunale Aquazergues : prolongation de fermeture suite à l'inondation du local technique. La complexité du dossier avec plusieurs interlocuteurs, compagnies d'assurances et des vérifications techniques retardent la réouverture de l'espace aquatique.

## VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Projet AGORA** : souhait initial de retours des groupes de travail au 31 mai. Objectif non réalisé, accord de principe sur les visites de sites comparables mais pas de dates fixées.

- **Projet Skate-park** : dossier lancé sous l'égide du CMJ. Une réunion a été faite sur le terrain avec les jeunes élus le 02 juin dernier, à l'issue de laquelle l'idée du site a été revalidée.

Pour permettre un avancement concret du projet, la commune a mandaté un géomètre pour faire réaliser un levé topographique. Au regard du futur positionnement de cet équipement (sur la bande située entre le tennis et le terrain du foot), un questionnement naît sur l'opportunité d'échanger avec le club de tennis.

Stéphanie Druel, par la voix d'Alain Reynier, insiste sur la nécessité de conserver l'implication du CMJ dans la poursuite opérationnelle du dossier. Le Maire propose de constituer un groupe de travail pour partie technique composé d'Arlette Proietti, Stéphanie Druel, Céline Marcuccilli, Alain Reynier, Jean-Michel Coquard et René Blanchet.

Il est suggéré de prévoir une consultation ouverte auprès d'entreprises spécialisées afin de leur laisser la possibilité de faire des préconisations adaptées aux souhaits du groupe de travail.

- **Règlement Général pour la Protection des Données** : Depuis la loi de 1978, les détenteurs de données informatisées devaient faire des déclarations auprès de la CNIL. A partir du 25 mai 2018, le RGPD est applicable (version intégrale : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>). Les détenteurs de données ne devront plus faire de déclaration, mais apporter la preuve que leur traitement est conforme à la loi (Principe d'accountability).

Le règlement n'empêche pas de traiter des données, il demande à chaque entité de s'assurer que le traitement est conforme à certaines règles. Il implique et renforce l'interdiction de posséder des fichiers de renseignements sur les citoyens avec des propos diffamatoires, à caractère sexiste, ou blessants (exemple : notes personnelles émettant un jugement sur une personne physique identifiable).

Le RGPD est à associer à d'autres lois qui protègent aussi les usagers et salariés : droit à l'image, droit du travail, délit de discrimination.

Le Maire évoque la nécessité de mettre en place cette démarche, la commune collectant des données informatisées sur plusieurs sources. Un correspondant (élu ou agent) doit être désigné pour assurer cette mission. Un recensement des fichiers utilisés doit être prévu en amont.

Fin de conseil 22h50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 17 juillet 2018 à 20 h 30, salle du conseil.